

## REGLEMENT

### GENERALITES

L'Unité d'Accueil pour Ecoliers « La Fourchette Rouge » est gérée par la Fondation pour l'Accueil des Enfants de Blonay-St-Légier. Elle ne dépend pas de l'administration scolaire.

#### *Directrice de la structure*

Madame Corine GENOUD, 021 943 64 54, [fourchetterouge@rebsl.ch](mailto:fourchetterouge@rebsl.ch)

#### *Lieu et téléphone*

L'UAPE La Fourchette Rouge est située dans le bâtiment scolaire Clos-Béguin VI, Ch. des Arenays 10, à St-Légier.

Téléphone 021 943 64 54

#### *Horaires*

L'UAPE est ouverte les **lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis**, hors vacances scolaires et les jours fériés.

TEMPS D'ACCUEIL		1P & 2P		3P & 4P	
		Lu, Ma, Je, Ve	Me	Lu, Ma, Je, Ve	Me
Accueil matinal	07h00 à 08h30	X	X	X	X
Accueil matinal élargi	08h30 à 12h00	-	X	-	-
Accueil de midi	12h00 à 13h30	X	X	X	X
Accueil de l'après-midi 1	13h30 à 15h00	X	X	-	X
Accueil de l'après-midi 2	15h00 à 18h30	X		X	

## Arrivées et départs

---

Les parents sont priés de respecter les horaires d'arrivée et de départ afin que les enfants puissent profiter pleinement des activités de groupe, mais aussi pour assurer le bon déroulement des déjeuners, des repas et des goûters.

	HEURE D'ARRIVEE		HEURE DE DEPART	
	Lu, Ma, Je, Ve	Me	Lu, Ma, Je, Ve	Me
Accueil matinal	7h00 à 7h50	7h00 à 7h50	Horaire scolaire	Horaire scolaire
Accueil matinal élargi	-	8h30	-	12h00
Accueil de midi	Horaire scolaire	Horaire scolaire	Horaire scolaire ou 13h30	13h30
Accueil de l'après-midi 1	13h30	13h30	15h00	-
Accueil de l'après-midi 2	15h00	-	Dès 17h00	Dès 17h00

## Prestations

---

- Accueil du matin pour les enfants de 1P à la 4P (avec un petit-déjeuner proposé jusqu'à 7h50)
- Accueil de midi des enfants de 1P à 4P (avec repas chaud)
- Accueil du matin du mercredi pour les 1P (avec une collation)
- Accueil de midi du mercredi de 1P à 4P (avec repas chaud)
- Accueil de l'après-midi pour les enfants de 1P à 4P (avec un goûter)
- temps d'activités pour les 1P ou 2P pendant la première partie de l'après-midi
- Accompagnement des enfants de 1P et 2P par le personnel de la structure lors du trajet entre l'école et l'UAPE
- Espace réservé aux enfants de 3P et 4P qui ont des devoirs à réaliser

## Annnonce des absences

---

En cas de maladie, de congé ou de manifestation scolaire, **les parents sont tenus d'avertir l'absence** de leur(s) enfant(s), à L'UAPE La Fourchette Rouge

En cas d'absence pour le jour même, avertir par téléphone au **021.943.64.54**

- Pour l'accueil du matin **avant 8h**
- Pour l'accueil de midi **avant 9h**
- Pour l'accueil de l'après-midi **avant l'heure de fréquentation**

Nous répondons aux appels téléphoniques pendant les heures d'ouverture de l'UAPE et vous rendons attentifs qu'aucune information d'absence d'enfant n'est transmise par l'école

## Dépannages

---

Les demandes de dépannages doivent être adressées à l'UAPE et seront confirmées en fonction des places disponibles. Une fois validés, les dépannages seront facturés en supplément.

## ***Inscriptions, renouvellement, modifications, résiliations des contrats.***

---

L'engagement se fait pour un nombre de fréquentations hebdomadaires déterminé.

L'inscription peut s'effectuer en tout temps auprès du réseau REBSL, via le « Portail Famille », accessible sur le site internet [www.rebsl.ch](http://www.rebsl.ch). Hors délai des renouvellements l'inscription sera prise en compte selon la liste d'attente.

Les renouvellements se font chaque année scolaire courant avril, selon la date communiquée.

En ce qui concerne les modifications et les résiliations de contrat, veuillez-vous référer au règlement du réseau enfance Blonay-St-Légier (REBSL) en vigueur.

## **ASPECTS PEDAGOGIQUES**

L'accueil offert est encadré par une équipe dont la taille varie en fonction du nombre d'enfants et qui est conforme aux directives cantonales et se réfère au projet pédagogique de l'UAPE La Fourchette Rouge. L'équipe est garante d'une prise en charge de qualité des enfants dans une atmosphère favorable au développement et à l'épanouissement de chacun. Notre priorité est d'être à l'écoute des enfants, de répondre à leurs besoins sociaux, vitaux, affectifs. Et d'offrir à l'enfant des conditions d'accueil qui lui permette de se sentir sécurisé.

Nous accompagnons, encourageons l'enfant dans son cheminement vers l'autonomie en respectant ses acquisitions, tout en garantissant l'apprentissage des règles et limites liées à la vie en collectivité.

Notre Unité d'Accueil Pour Ecoliers est aussi un lieu où l'on donne à l'enfant le temps, l'espace et les moyens de jouer, créer, découvrir, communiquer et développer sa personnalité.

Le partenariat avec les parents est une priorité. Pour cela, l'équipe éducative reste à l'écoute et cultive une bonne relation et un échange régulier avec les parents sur les différents moments que passe l'enfant dans notre structure. Ce contact régulier avec le personnel de la structure permet aux parents de transmettre tous renseignements utiles, ce qui est indispensable au contexte éducatif et à l'organisation de l'UAPE. Un soutien est apporté si les parents le sollicitent.

## **ORGANISATION PRATIQUE**

### ***Accueil du matin***

---

Pour une raison de sécurité, les parents des enfants scolarisés en 1P et 2P sont priés de les accompagner jusqu'à l'UAPE et de les confier à un membre de l'équipe éducative.

Les enfants de 1P et 2P peuvent arriver à l'UAPE accompagnés d'un frère ou d'une sœur scolarisée(e) dès la 5P. (Formulaire téléchargeable sur le site [www.rebsl.ch](http://www.rebsl.ch))

Les enfants de 3P et 4P peuvent se rendre seuls à l'UAPE avec autorisation. (Formulaire téléchargeable sur le site [www.rebsl.ch](http://www.rebsl.ch))

### ***Trajets scolaires***

---

#### **Classes 1P et 2P, Collège Clos-Béguin :**

Les enfants seront pris en charge au lieu de rendez-vous, signalé par une fourchette rouge, situé à l'entrée du bâtiment des classes 1P/ 2P et y seront ramenés pour la reprise des cours.

## **Classes 3P et 4P :**

Afin de prendre en compte l'autonomie des enfants, ils effectuent seuls les trajets aller-retour à l'UAPE.

Un contrôle des présences sera effectué à l'entrée de l'UAPE. **Les enfants seront sous notre surveillance et notre responsabilité à partir de ce moment-là.** Ils seront libérés au plus tôt à partir de 13h15.

En cas d'absence d'un enfant à midi ou à 15 heures l'équipe éducative prendra contact immédiatement avec les parents.

### **Activités extra-scolaires ou autres**

---

Pendant les temps définis d'accueil à l'UAPE, pour des raisons d'organisation et du bon déroulement des activités aucun départ ne pourra se faire avant 17 heures. Nous vous prions de bien vouloir respecter les horaires d'arrivée et de départ de l'UAPE.

### **Repas**

---

L'UAPE tient à offrir aux enfants pour le petit-déjeuner, le repas de midi et le goûter des aliments variés, équilibrés et adaptés aux valeurs nutritionnelles des enfants.

La structure n'est pas en mesure de satisfaire des demandes particulières de parents liés à des convictions personnelles en matière d'alimentation ou de servir aux enfants des repas confectionnés par leurs soins. Elle peut néanmoins entrer en matière pour les régimes sans porc ou végétariens ainsi que dans les cas d'allergies et d'intolérances alimentaires. Les parents sont priés de bien vouloir fournir un **certificat médical** et prendre contact avec la directrice.

A La Fourchette Rouge, nous respectons les efforts de l'enfant à table (tenir les services, rester assis ...). L'enfant n'est pas obligé de manger, mais encouragé à goûter de tout.

### **Devoirs scolaires**

---

L'UAPE inclut dans ses activités l'encadrement des devoirs scolaires. Les principaux objectifs que l'équipe éducative s'est fixée est d'offrir un espace permettant aux enfants d'effectuer leur travail dans de bonnes conditions et de les accompagner de façon bienveillante dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Le temps donné et l'espace réservé pour faire les devoirs est de la fin de l'école dès 15h00 jusqu'à 16h00, selon l'organisation de l'UAPE, après il n'y a pas de possibilité.

Toutefois, il est à noter que le rôle de l'équipe éducative pendant ce temps des « devoirs » n'est pas de se substituer aux responsabilités parentales ou d'offrir un appui scolaire destiné à combler des lacunes ou des retards dans l'apprentissage.

Les membres de l'équipe ne peuvent par ailleurs être tenus responsables de la validité des réponses apportées lors des exercices ou garantir que ceux-ci soient terminés au moment du départ de l'enfant le soir. Il appartient à chaque parent de vérifier le travail réalisé par son enfant.

### **Départs de l'UAPE**

---

Les départs des enfants de l'UAPE se font avec un parent ou avec une personne responsable.  
(Formulaire téléchargeable sur le site [www.rebsl.ch](http://www.rebsl.ch))

En cas d'activités extra-scolaires sur site de Clos-Béguin les enfants de 3P et 4P peuvent partir seuls.  
(Formulaire téléchargeable sur le site [www.rebsl.ch](http://www.rebsl.ch))

## ENGAGEMENT DES PARENTS

Les parents fournissent à leurs enfants tout l'équipement adéquat pour les déplacements du collège à La Fourchette Rouge, les éventuels habits de rechange, des pantoufles, le tout marqué obligatoirement de leur prénom.

Les parents doivent être joignables au cours de la journée. C'est pourquoi, ils doivent informer le réseau en cas d'éventuels changements de domicile, de numéros de téléphone, etc. via le « Portail Famille », accessible sur le site internet [www.rebsl.ch](http://www.rebsl.ch).

Ils sont tenus d'excuser leur(s) enfants(s) en cas d'absence, de maladie ou de manifestation scolaire.

Si les parents ne viennent pas chercher leur enfant eux-mêmes, ils sont priés d'indiquer avec précision la ou les personnes autorisées à le faire au moyen du formulaire téléchargeable sur le site [www.rebsl.ch](http://www.rebsl.ch). Une pièce d'identité sera demandée à ces dernières.

Dès l'instant où un parent -ou toute personne autorisée à venir chercher un enfant- se présente dans l'enceinte du lieu d'accueil, la responsabilité de la structure n'est plus engagée.

### Assurances

---

Les enfants sont considérés comme des tiers par rapport aux locaux et au matériel mis à disposition. La structure ne saurait être responsable des dégâts occasionnés. Les parents s'engagent à ce que leur enfant soit au bénéfice d'une couverture responsabilité civile et d'une assurance contre les accidents et maladie.

### Accessoires multimédias

---

Les téléphones portables, montres connectées, etc. ne sont pas autorisés durant le temps d'accueil.

### Photos ou vidéos

---

Dans le cadre des activités de l'UAPE, l'équipe éducative peut être amenée à effectuer des photos ou des films de votre enfant et à les utiliser en interne à des fins pédagogiques ou informatives destinées aux familles. Néanmoins, aucune image ne sera prise ou diffusée en cas de demande écrite préalablement adressée à la directrice.

## SANTE

En cas de maladie survenant à L'UAPE, l'équipe éducative prendra contact avec les parents afin qu'ils puissent venir chercher leur enfant.

En cas de nécessité de prise de médicaments pendant la journée d'accueil de l'enfant, ceux-ci doivent être accompagnés d'un mot écrit et signé des parents ou du formulaire téléchargeable sur le site [www.rebsl.ch](http://www.rebsl.ch).

L'équipe éducative, de sa propre initiative n'est pas habilitée à administrer quelconques médicaments.

Par respect envers les autres enfants et pour son bien-être, **tout enfant malade et contagieux** ne peut être accueilli au sein de l'UAPE.

En cas d'accident survenant à l'UAPE, l'équipe éducative prendra contact en premier lieu avec les parents et les dispositions nécessaires seront prises en cas d'urgence.

## **PARTENARIAT EDUCATIF**

L'équipe éducative souhaite instaurer une relation de confiance avec la famille et à la considérer comme un partenaire dans le but de collaborer ensemble afin de favoriser le bien être, le développement et la socialisation de l'enfant. Dans un souci de cohérence, elle peut être amenée à proposer aux parents, en fonction de la situation, des entretiens. Les parents peuvent en tout temps solliciter également un rendez-vous auprès de la directrice ou du personnel éducatif.

Garante d'une prise en charge des enfants en collectivité dans une atmosphère favorable au développement et à l'épanouissement de chacun, elle se doit d'intervenir envers tout enfant qui enfreint les règles de sécurité et les directives de vie en collectivité. Dans le cas de comportements inappropriés, la structure organisera un entretien avec les parents afin de prendre les dispositions nécessaires pour le bien-être de l'enfant et du groupe.

## **INFORMATIONS ESSENTIELLES POUR LA RENTREE**

### ***Rentrée scolaire***

---

Les enfants de 1P et de 2P inscrits à l'UAPE peuvent être accueillis la 1ère semaine spéciale de la rentrée, selon le formulaire « 1<sup>ère</sup> semaine de rentrée scolaire » téléchargeable sur le site [www.rebsl.ch](http://www.rebsl.ch).

A l'exception des **1P, qui ne sont pris en charge qu'à partir de 15h00, le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée** en raison des horaires scolaires particuliers.

Les enfants de 3P et de 4P inscrits à l'UAPE sont accueillis dès la 1<sup>ère</sup> semaine de la rentrée, selon les prestations contractualisées.

### ***Séance Informations aux Parents***

---

Une séance d'information est organisée, afin que vous puissiez faire connaissance avec l'équipe de l'UAPE, de visiter les locaux, de découvrir les règles de fonctionnement de la structure :

***Le dernier vendredi des vacances scolaires d'été  
de 18h00 à 19h00***

Merci aux parents, **dont les enfants sont inscrits pour la première fois**, d'être présents avec leur(s) enfant(s).

## **DISPOSITIONS FINALES**

En fonction de la situation, l'UAPE La Fourchette Rouge se réserve en tout temps le droit de régler les cas particuliers et le cas échéant en se référant à la Direction de la Fondation.

**En inscrivant leur enfant à l'UAPE La Fourchette Rouge, les parents acceptent le présent règlement et celui du réseau REBSL et s'engagent à le respecter.**

Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2023